



# Lord Ans

Friesian Stallion

**Ans d'Equinocks - Étalon frison**

Enregistrement : FPS - 124004200805206 / FSA – 2008706

**Propriétaire Emmanuelle Lanctôt-Bédard**

500 chemin Hurteau  
Stukely-Sud, Qc  
J0E 2J0 Canada

**Contact**

Courriel : info@ansfrison.com

Téléphone : 819-588-3202

## CONTRAT DE SAILLIE 2017

Semence congelée

Engagement contractuel entre Emmanuelle Lanctôt-Bédard (vendeur) et \_\_\_\_\_ (acheteur).

Termes de la vente de semence pour la saillie de la jument \_\_\_\_\_.

**Propriétaire de la jument :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ No téléphone : \_\_\_\_\_

**Nom de la jument :** \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_ No enreg : \_\_\_\_\_

Sire : \_\_\_\_\_ Dam : \_\_\_\_\_

Couleur et description globale : \_\_\_\_\_

Couleur et description globale : \_\_\_\_\_

initiales : \_\_\_\_\_

## Termes du contrat :

- Le vendeur s'engage à fournir à l'acheteur \_\_\_\_ doses de semence congelée au coût (non remboursable) de 500 \$ + taxes par dose pour insémination artificielle de la jument décrite plus haut.
- La qualité de la semence congelée a été approuvée par le Centre de reproduction équine Transbio, selon les critères suivants, chaque dose contenant un minimum de 300 millions de spermatozoïdes démontrant au moins 30 % de motilité progressive après décongélation.
- La fertilité de la semence congelée a été confirmée.
- L'acheteur est responsable des frais liés au transport de la semence, des frais d'assurance et des frais de manutention payables au Centre de reproduction Transbio.
- La propriétaire de l'étalon n'est en aucun cas responsable de troubles liés au transport (perte du colis, perte de viabilité de la semence); une assurance est fortement recommandée.
- Ce contrat NE contient PAS de garantie poulain vivant.
- Le montant total des frais doit être reçu (mandat postal, chèque ou transfert électronique) avant tout envoi de semence.
- L'acheteur est responsable d'assurer l'envoi de retour du conteneur de semence au Centre Transbio et s'engage à le retourner dans le 7 jours suivant la réception de la semence.
- L'insémination doit être effectuée par un vétérinaire familial avec les procédures de reproduction équine et de manipulation de semence congelée. Un certificat d'insémination doit être envoyé au vendeur par le vétérinaire.
- Un certificat de saillie sera émis pour chaque dose de semence congelée résultant en un poulain vivant.
- L'acheteur comprend que le vendeur n'émet aucune garantie quant à la capacité de fertilisation de la semence concernée par le présent contrat. Toutefois, le taux de conception sera transmis au vendeur sur demande.
- Le propriétaire de la jument est responsable de vérifier les exigences d'enregistrement du poulain en rapport avec l'utilisation de la semence congelée.
- Une copie des enregistrements et une photo de la jument doivent être envoyées à la propriétaire de l'étalon avec le présent contrat.
- Toute modification de contrat (changement de titulaire, changement de jument etc.) ne peut se faire qu'avec l'accord des deux parties, faute de quoi un nouveau contrat sera exigé de plein droit.
- Ce contrat n'est pas transférable par aucune des deux parties.

Signé à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_ 2017

\_\_\_\_\_  
Emmanuelle Lanctôt-Bédard

\_\_\_\_\_  
Signature de l'acheteur

initiales : \_\_\_\_\_